

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	029	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.3.6	Institutions et vie politique Désignation de représentants - Autres

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du 7 avril 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19H, le *Conseil Municipal de LECTOURE*, légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Nicolas EHRHART

Ont donné procuration :

M. Nicolas EHRHART à M. Julien PELLICER

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Commission du marché hebdomadaire - Election des délégués

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Les marchés de plein vent sont régis par les articles L.2224-18 et suivants du CGCT (code général des collectivités territoriales) qui stipule que « la commission mixte du marché » a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires du marché, sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché (réglementation du marché, aménagement et modernisation, attribution d'emplacements...).

Elle est présidée par le maire qui a seul le pouvoir de décision. Les personnes désignées pour présenter les doléances des commerçants non sédentaires du marché, pour donner leur avis dans l'intérêt général du marché, sont des délégués représentatifs de la profession appartenant à une organisation de défense professionnelle. »

Il a été convenu en cours de mandat, de désigner des commerçants dans cette commission.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de désigner pour siéger à la commission du marché hebdomadaire :

- 5 membres titulaires,
- et 5 membres suppléants

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder à l'élection des membres du conseil municipal à la commission du marché hebdomadaire comme suit :

DELEGUES A LA COMMISSION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE	
DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
1 – Sylvie ACHÉ	1 – Loïc DE LARTIGUE
2 – Françoise BERNARD-SIRAT	2 – Sylvie COUDERC
3 – Françoise ARMENGOL	3 – Philippe BATTISTON
4 – Fabienne WEIDMANN	4 – Adrien FORET
5 – Jean Yves DELACOSTE	5 – Marie Helene LAGARDERE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **10 AVR. 2026** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 AVR. 2026